## AR Prefecture

017-211701859-20231219-2023\_12\_119-DE Reçu le 27/12/2023

> REPUPLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT Charente-Maritime

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE de LE GUA Séance du 19 décembre 2023

## NOMBRE DE **MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal: 19

En exercice: 19

Nombre de présents: 12

Nombre de votants: 14

Date de la convocation 15/12/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix- neuf décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Monsieur DEBRIE Didier - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - -Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël- - Madame BERUSSEAU Evelvne Excusés: Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe (a donné

pouvoir à Monsieur KECHIDI) - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (adonné pouvoir à Monsieur DEBRIE) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) -Monsieur LATREUILLE Alain

Absents: Madame CHAPRON Christine- Madame SICARD Alix -Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

2023 12 119 Garderie municipale - réactualisation des tarifs 1er janvier 2024

Vu l'avis de la commission des finances du 05 décembre 2023, Monsieur le Maire évoque le coût du service constaté sur l'année civile 2022 :

Charges 43 405 € / recettes service 8 620 €.

Soit un déficit constaté sur 2022 de 34 785 €.

Il rappelle que les tarifs de la garderie sont inchangés depuis 2019 et s'établissent comme suit:

7H30-8H30	fin classe -17h30	17h30-18h30	18h30-19h00
1,00 €	2,00 €	1,00 €	0,50 €

Le goûter du soir est compris dans les tarifs ci-dessus. Pénalité en cas de retard de prise en charge de l'enfant : 5 €

Plusieurs scénarii d'augmentation ont été évoqués en commission des finances. La commission propose au conseil municipal le maintien de ces tarifs au 1er janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - décide de suivre l'avis de la commission des finances et de maintenir les tarifs en vigueur au 1er janvier 2024.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée sur le site internet le : 27 (2/2013 Le GUA, le 20 décembre 2023, Transmis au Représentant de l'Etat le : 27(2/2023.

Le Maire, Patrice BROUHARD

